

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Nelly Guichard, Luc Barthassat,
Claude Blanc, Hubert Dethurens, Henri
Duvillard, Pierre Marti, Etienne Membrez,
Michel Parrat, Catherine Passaplan, Pierre-
Louis Portier et Philippe Glatz*

Date de dépôt: 20 mars 2001

Messagerie

Proposition de motion pour renforcer l'initiative privée dans le domaine de la construction d'EMS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la planification sanitaire qui préconise une diminution importante des lits hospitaliers ;
- le moratoire sur la construction d'EMS, arrivé à échéance le 31 décembre 2000 ;
- la volonté exprimée de mettre à disposition des pensionnaires des chambres à un lit ;
- le prolongement de l'espérance de vie ;
- le vieillissement de la population ;
- la dépendance de plus en plus prononcée des personnes entrant en EMS ;
- le nombre de personnes résidant en milieu hospitalier dans l'attente d'un placement en EMS;
- la prochaine fermeture de Beau-Séjour ;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre acte de l'expiration du moratoire et, partant, ne pas le prolonger ;
- à identifier très précisément les besoins en matière de construction d'EMS et à les mettre en perspective dans le cadre de la planification sanitaire ;
- à prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser la construction d'EMS en fonction des besoins ;
- à renforcer l'initiative privée dans ce domaine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La situation actuelle concernant le nombre de places dans les EMS est pour le moins inquiétante. Le fait le plus parlant de cette réalité est indubitablement la liste d'attente établie pour les personnes qui sont hospitalisées en attendant de rentrer en institution, ce qui représente – selon les périodes – entre 200 et 300 personnes.

Par ailleurs, rappelons que 541 chambres à lits multiples devraient être remplacées par des chambres à un lit, voire deux pour les couples, d'ici les prochaines années.

Ainsi, nous observons que les personnes entrent de plus en plus tard en EMS, raison pour laquelle elles sont – logiquement – de plus en plus âgées et, partant, de plus en plus dépendantes. Par conséquent, la tendance à la hausse des besoins est manifestement très claire, d'autant plus qu'il convient de prendre également en considération le vieillissement de la population.

La situation est donc alarmante ! Aussi est-il primordial de favoriser au plus vite la construction de nouveaux EMS, en tenant compte de la nécessité de maintenir l'initiative privée dans ce domaine, afin d'éviter une étatisation de la prise en charge de la personne âgée, et en veillant également – dans la mesure du possible – à une répartition géographique adéquate sur le canton. Concrètement, il s'agit donc de favoriser prioritairement l'initiative privée et, dans le même ordre d'idées, de limiter les contraintes étatiques à un cadre caractérisé pour l'essentiel par la qualité des soins, l'hygiène et la sécurité.

En conséquence, les contraintes visant à fixer le niveau de qualité du cadre de vie offert par les EMS sont les bienvenues, dans la mesure où elles n'influencent pas négativement la part des budgets consacrée aux soins et aux activités avec les pensionnaires. En outre, les contraintes architecturales, autres que celles liées à la sécurité, ne doivent pas décourager les privés qui auraient l'intention d'investir dans de nouvelles constructions, sans quoi celles-ci ne verront, selon toute vraisemblance, jamais le jour.

Il serait par ailleurs regrettable que, le cas échéant, les coûts de construction pèsent trop lourdement sur les finances de l'Etat, à tel point que cela se fasse au détriment de la dotation en personnel, alors même que l'essentiel de la qualité d'un EMS repose précisément sur la quantité et la compétence du personnel.

Au vu de ces explications, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion.